

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

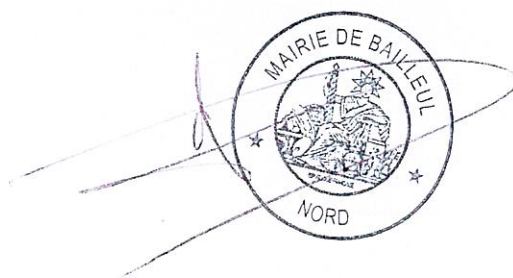
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°26/054

**Centre Hospitalier de Bailleul (CHB) - Conseil de vie sociale de l'EHPAD -
Désignation du représentant**

L'EHPAD du Centre Hospitalier de Bailleul participe à l'accompagnement des personnes âgées du territoire et à la qualité de leur prise en charge, dans un cadre fondé sur le respect, la dignité et le maintien du lien social.

Le Conseil de la Vie Sociale constitue une instance de dialogue et de participation au sein de l'établissement. Il permet d'associer les résidents, les familles, les représentants du personnel et les partenaires institutionnels aux réflexions relatives au fonctionnement de la structure, à la qualité de l'accueil et aux conditions de vie des résidents.

La présence de la commune au sein de cette instance traduit l'attention portée par la Ville de Bailleul aux enjeux du vieillissement, de l'accompagnement des aînés et du maintien d'un service public de proximité attentif aux besoins des familles.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune appelé à siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Bailleul.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée, sauf opposition d'un tiers des membres présents.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

Sont candidates :

Titulaire

- Suzanne DEMOEN

Suppléant

- Audrey RINGOT

Sont élues :

Titulaire

- Suzanne DEMOEN

Suppléant

- Audrey RINGOT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

